



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 4 MARS 2024 À 17 H 55 EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

### SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> Janie Tremblay, conseillère  
Louise Savignac, conseillère  
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général  
Me Louis-André Garceau, greffier

### LA SÉANCE EST OUVERTE

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte. Le greffier dépose le document par lequel tous les membres du conseil renoncent à la signification de l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire aux fins de considérer un seul dossier soit le suivi relatif au règlement 2207-7-2024 suite à l'invitation du maire.

#### 2. 2024-03-068

#### RÈGLEMENT 2207-7-2024 – ARRÊT DU PROCESSUS D'ADOPTION

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation, le mercredi 28 février dernier, concernant le projet de règlement 2207-7-2024;

**ATTENDU** les questions et commentaires reçus lors de cette assemblée; et

**ATTENDU** les discussions intervenues entre les membres du conseil concernant la suite de ce dossier.

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Chantal Riopel**

#### IL EST RÉSOLU :

**D'ARRÊTER** le processus d'adoption du règlement 2207-7-2024 et en informer le requérant en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 07.

*(Signé)*

*(Signé)*

---

**M. Robert BIBEAU**  
*Maire*

---

**Me Louis-André GARCEAU, avocat**  
*Greffier*